



PROJET FINAL

Norme internationale

ISO/FDIS 17620

Biodiversité – Processus de conception et de mise en œuvre du gain net de biodiversité dans les projets de développement

Biodiversity – Process for designing and implementing biodiversity net gain in development projects

ISO/TC 331

Secrétariat: **AFNOR**

Début de vote:
2025-06-25

Vote clos le:
2025-08-20

Document Preview

[ISO/FDIS 17620](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/9b457709-529d-4435-b195-c1b0f84f62eb/iso-fdis-17620>

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COM-MERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO/FDIS 17620

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/9b457709-529d-4435-b195-c1b0f84f62eb/iso-fdis-17620>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2025

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Abréviations	5
5 Exigences couvrant l'ensemble des phases du processus GNB	5
5.1 Exigences relatives au GNB	5
5.2 Mesurer le changement	6
6 Préparation	8
6.1 Généralités	8
6.2 Consigner un engagement d'obtention de GNB	8
6.3 Évaluer la faisabilité d'obtention de GNB	9
6.4 Appuyer les décisions d'évaluation des options du projet	11
7 Évaluation environnementale et conception	12
7.1 Généralités	12
7.2 Évaluation environnementale	12
7.2.1 Définir le référentiel de biodiversité du projet	12
7.2.2 Évaluer les impacts et appliquer la hiérarchie d'atténuation	13
7.2.3 Rendre compte de l'étude d'impact environnemental	14
7.3 Concevoir le GNB	15
7.3.1 Généralités	15
7.3.2 Définir et documenter des objectifs GNB mesurables	15
7.3.3 Appliquer le principe «d'équivalence ou d'amélioration écologique»	16
7.3.4 Constituer la base informationnelle de la conception du projet	17
7.3.5 Consulter les parties intéressées et les parties prenantes	18
7.3.6 Options d'obtention de GNB	18
7.3.7 Prévenir puis réduire le décalage temporel entre les pertes et les gains nets	19
7.3.8 Prévenir puis réduire le décalage spatial entre les pertes et les gains nets	19
7.3.9 Additionnalité	20
7.3.10 Contribuer sur le long terme aux priorités de préservation	20
7.3.11 Donner la priorité à l'atteinte des objectifs GNB du projet	20
7.3.12 Évaluer la faisabilité de l'obtention du GNB	20
7.3.13 Finaliser les extraits de la conception du GNB	21
7.3.14 Plan de management et de suivi	22
7.3.15 Transition entre conception et mise en œuvre	23
7.3.16 Modifications de conception	23
8 Mise en œuvre	23
8.1 Généralités	23
8.2 Configuration du site	24
8.3 Protéger les caractéristiques de biodiversité existantes	24
8.4 Importance de la période de l'année	24
8.5 Consignation lors des travaux de mise en œuvre	24
8.6 Accord de GNB	24
8.7 Transition entre mise en œuvre et management	25
9 Management, suivi et production de comptes-rendus	25
9.1 Mise en œuvre du MMP	25
9.2 Suivi	26
9.3 Gestion des enregistrements	27
9.4 Production de comptes-rendus	27
9.5 Transition	27

ISO/FDIS 17620:2025(fr)

10	Audit	27
	Annexe A (informative) Éléments à prendre en compte aux différentes phases du processus	28
	Annexe B (informative) Caractéristiques de biodiversité irremplaçables	30
	Annexe C (informative) Exemples de mesures de conception de GNB	31
	Annexe D (normative) Principes du BBOP pour la compensation des atteintes à la biodiversité	33
	Bibliographie	34

iTeh Standards (<https://standards.iteh.ai>) Document Preview

[ISO/FDIS 17620](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/9b457709-529d-4435-b195-c1b0f84f62eb/iso-fdis-17620)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/9b457709-529d-4435-b195-c1b0f84f62eb/iso-fdis-17620>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 331, *Biodiversité*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

La biodiversité couvre le spectre étendu des formes de vie existant sur Terre, et englobe le niveau génétique, celui des espèces et celui des écosystèmes. Cela regroupe un vaste panel d'organismes, comprenant les plantes, les animaux, les champignons et les micro-organismes, ainsi que les peuplements qu'ils constituent et les habitats dans lesquels ils évoluent. La biodiversité fournit des services essentiels à l'espèce humaine, comprenant le stockage du carbone et la mise à disposition d'eau potable, d'air et de nourriture. Elle est également l'un des piliers de notre bien-être, et est reconnue pour sa valeur intrinsèque^[1].

Ces dernières années, la prise de conscience des deux facettes du réchauffement, qui concerne tout autant le climat que la biodiversité, s'est accélérée. Les gouvernements, les entreprises, les organisations et le grand public cherchent non seulement à protéger la biodiversité, mais aussi à la renforcer, dans tous les secteurs de la société et de l'économie, comprenant ceux des travaux publics, du bâtiment et des projets de développement^[2,3].

Pendant de nombreuses années, l'équilibre à trouver entre croissance économique et développement durable était considéré comme un compromis à trouver, visant soit à sacrifier l'environnement naturel, soit à revoir les objectifs de croissance à la baisse afin de préserver la nature. Cette conception est erronée; plusieurs initiatives ont été menées, dans lesquelles des projets de développement jouent un rôle actif dans la protection, la restauration et la valorisation de l'environnement. L'une de ces initiatives s'intitule le Gain Net de Biodiversité (GNB).

Le GNB est un résultat spécifique et quantifiable des activités résultant d'un projet qui procurent des avantages manifestes pour la biodiversité, par rapport à l'état de départ ou à une situation de référence de la biodiversité.

Entre 2015 et 2018, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a publié plusieurs documents sur les impacts positifs nets sur la biodiversité,^{[9]-[13]} tant du point de vue de l'activité économique^[11] que de la préservation.^[10] En 2018, le Business and Biodiversity Offsets Programme (BBOP), un groupement international de 70 entreprises, agences gouvernementales, institutions financières et organisations de la société civile, a publié les documents «*The BBOP Principles on Biodiversity Offsets*»^[6] (Les principes du BBOP pour la compensation des atteintes à la biodiversité) et «*Standard on Biodiversity Offsets*»^[4] (Norme de compensation des atteintes à la biodiversité), afin d'inviter les projets de développement à générer un GNB, dans le respect des bonnes pratiques. Ces principes visaient à définir un référentiel d'objectifs, comprenant la mise en place d'une hiérarchie d'atténuation et la prévention des conséquences défavorables sur des caractéristiques de biodiversité irremplaçables.

Le présent document définit un cadre conceptuel pour le GNB, et s'appuie sur les publications d'origine citées ci-dessus, tout en les complétant. Il transforme en un processus les principes du BBOP, et les actions permettant leur mise en œuvre. L'objectif du présent document est de définir un processus homogène et structuré pour concevoir et mettre en œuvre un GNB basé sur les bonnes pratiques. Il est établi que les indicateurs et métriques permettant d'évaluer le GNB en sont à différents stades de développement. Le présent document vise à soutenir leur utilisation et leur développement, en contrebalançant la difficulté de mesurer toute la complexité de la nature par la nécessité de processus homogènes, transparents et structurés pour stopper, et inverser, la perte de biodiversité.

Il est prévu que le présent document se destine aux acteurs prenant part à des projets de développement, comprenant écologues, planificateurs de projet, biologistes, auditeurs, développeurs, organisations de préservation de l'environnement, gestionnaires fonciers, autorités et organisations de planification, et investisseurs. Il peut aussi être utilisé par les chargés de mission en aménagement du territoire et les organisations qui cherchent à générer un GNB par le mode de gestion de leur territoire.

Le présent document est destiné aux projets de toutes tailles et vise tous les secteurs de développement. Il peut s'appliquer à un quelconque projet de développement, comprenant ceux ne requérant pas de permis de construire, ainsi que ceux concernant l'aménagement des territoires.

La plupart des plans et projets de développement supposent d'appliquer une séquence logique décomposée en quatre grandes phases:

a) préparation;